

CCF-LVE anglais CAP et Bac PRO 2024 - Foire Aux Questions

*Philippe Rambaud, IEN ANGLAIS LETTRES RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LA REUNION 2023-2024.
Olivia Rabeson, PLP ANGLAIS LETTRES, Formatrice académique, Chargée de mission d'inspection*

[Décret n° 2021-940 du 15 juillet 2021](#) relatif à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation pour le certificat d'aptitude professionnelle, le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art et la mention complémentaire.

[Arrêté du 17 juin 2020](#) fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur.

[Note de service no 97-077 du 18 mars 1997](#) Mise en œuvre du contrôle en cours de formation au brevet de technicien supérieur, au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

DEFINITION ET RESPONSABILITES

Que signifie CCF (Contrôle en Cours de Formation) ?

- C'est une modalité **d'évaluation certificative** réalisée en vue de la **délivrance d'un diplôme**. Elle permet d'évaluer un ensemble de compétences terminales.
- L'évaluation par CCF est réalisée par les formateurs au moment où le candidat a atteint le niveau requis pour l'aborder. **Le CCF n'est donc pas « un examen ponctuel », identique pour tous et proposé simultanément à l'ensemble des candidats** (il est peu probable qu'ils aient tous atteint le niveau requis au même moment).
- **Le CCF s'intègre naturellement dans le parcours de formation des élèves**. L'enseignant évalue **sans interrompre le processus de**

formation et sans compromettre la formation des autres élèves du groupe.

Faut-il mutualiser les pratiques ?

- Il est important que les enseignants échangent, comparent, mutualisent leurs pratiques : temps de concertation en amont et en aval ; mini-réseaux.

- Il est important que l'ensemble de la communauté éducative croise les calendriers des CCF et des PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel)- Prévoir à N-1.

- Une banque de sujets CO/CE évolutive est également à disposition sur l'espace TRIBU dédié.

Faut-il archiver les documents et comment ?

La multiplication des passerelles nécessite la création d'un dossier élève (ENT et autres supports numériques...) pour faciliter le transfert de dossiers d'élèves dans un autre établissement par exemple, pour faciliter la lecture par les corps d'inspection des documents ou productions présentés par les candidats lors du CCF. Au-delà, ces documents sont à produire en cas de recours.

Qui est responsable ?

- Note de service n° 97-077 du 18/03/1997 relative à la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation.
- Note de service n°92-329 du 9/11/1992 relative aux PFMP et CCF en CAP (abrogée dans sa partie PFMP mais toujours valable pour le CCF)

- Les enseignants / formateurs pour l'élaboration des sujets des situations d'évaluation A et B et la mise en œuvre du CCF.

- L'équipe de direction pour l'organisation et le cadre général.

- L'inspecteur veille à l'organisation, au bon déroulement du CCF et à la conformité des situations d'évaluation (niveaux du CECRL exigibles en réception et émission).

Quels sont les candidats concernés ?

Décret n°2021-940 du 15 juillet 2021

Les candidats scolaires des établissements publics ou privés sous contrat, les apprentis de centre de formation d'apprenti porté par un EPLE, un groupement d'établissements (GRETA) ou par un groupement d'intérêt public formation continu et professionnelle (GIP-FCIP) lorsque la formation se déroule en totalité dans ces structures, les apprentis des centres de formation (CFA) habilités ainsi que les candidats de la formation professionnelle continue en établissement public, sont évalués par contrôle en cours de formation.

Les autres candidats passent la ou les épreuves sous forme ponctuelle.

Quel est le calendrier de la situation d'évaluation en CCF en LVE ?

Arrêté du 17 juin 2020 définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général au baccalauréat professionnel : Cette épreuve donne lieu à deux situations d'évaluation, se déroulant au cours de la dernière année de formation. Compte tenu de notre calendrier académique et des calendriers de PFMP, elle peut se tenir, pour l'une des deux situations et pour les candidats qui sont prêts, dès le mois de décembre (avant les congés d'été austral) et sur tout le second semestre.

Faut-il convoquer les candidats ?

OUI : arrêté du 17 juin 2020 relatif aux unités générale du BCP et modalités d'évaluation des épreuves et sous-épreuves de l'enseignement général « Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation. » Pour en faciliter l'organisation, une notification Pronote vaut également convocation. On

veillera à s'assurer que le candidat a émargé pour accuser réception de ladite convocation.

Quelles informations doit-on communiquer aux élèves et apprentis ?

Les candidats en formation sont **obligatoirement** informés par écrit et ce dès la rentrée (avec, si nécessaire, des rappels tout au long de l'année) sur :

- la signification et les principes du CCF,
- la définition et le coefficient de l'épreuve,
- la grille d'évaluation des situations d'évaluation,
- les performances attendues et les conditions de déroulement,
- les modalités de notation,
- l'incidence d'une absence à une situation d'évaluation.

Lorsque les enseignants / formateurs jugent que le moment est venu, que l'élève est prêt, le candidat en formation est informé de la période de l'évaluation certificative et de ce qui est attendu de lui pour cette situation.

Les candidats peuvent-ils être évalués par un autre enseignant ?

OUI : l'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant **les langues concernées dans l'établissement** quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation A est-elle nécessairement encadrée par le professeur LV ?

NON : l'encadrement de la situation A (CO/CE/EE) ne requiert pas de compétences spécifiques en langue vivante. S'agissant d'une évaluation commune sur table, l'encadrement peut être confié à un enseignant d'une autre discipline ou un AED dès lors que le format de l'épreuve lui a été communiqué, réserve étant faite que l'élaboration du sujet et l'évaluation de la copie sont la prérogative du seul professeur de LV.

Comment gérer dans les mêmes temps et lieux les élèves en formation pendant que d'autres sont en contrôle en cours de formation ?

Enseigner autrement c'est travailler en équipe, en adéquation avec l'équipe éducative, mettre en œuvre la différenciation, l'aide individualisée, l'accompagnement personnalisé.

Ex : Mise en œuvre de cours en barrettes pour organiser des groupes/ateliers de compétences, travail en barrettes en interdisciplinarité (anticipation à N-1 à privilégier) travail avec le/la documentaliste, élèves en groupes de travail en autonomie ou sous surveillance. À l'évidence c'est avant tout un travail qui concerne tous les acteurs.

Comment être sûr qu'un élève/apprenti est prêt ?

Les éventuelles **évaluations diagnostiques** de début d'année, les évaluations **formatives et sommatives** tout au long de la formation doivent permettre aux enseignants / formateurs de définir le niveau d'acquisition des élèves / apprentis.

Le cadrage prévoit pour la situation A la consigne « peut comporter des éléments de guidage » : est-ce un incontournable ?

Non : on veillera, si cette mention devait être conservée dans le sujet de la situation d'évaluation à ce que les informations dites « significatives » :

- identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux) ;
- différents points de vue ;
- éventuels éléments implicites du document ;

soient bien présentes dans le document (oral ou écrit) et dans le cas contraire il sera légitime d'en faire l'économie ; ce pour ne pas mettre le candidat en difficulté en lui demandant de relever des informations non présentes.

Quelle est la date limite s'il n'est pas prêt ?

La date limite est la date fixée par la DEC pour la remontée des notes dans Cyclades en vue de préparer les délibérations (généralement le 15 juin)

Que proposer à ceux qui ont passé le CCF ?

On s'attachera à permettre à ceux qui ont été évalués tôt d'accompagner leurs pairs, notamment en leur proposant d'évaluer et de conseiller sur des *mock-orals* pour la situation B où, rappelons-le, le candidat peut utiliser un sommaire, un plan, des mots-clés et présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ces documents peuvent faire l'objet d'un travail collaboratif et commun.

Il est important que l'ensemble de l'équipe éducative s'assure que ces élèves qui ont passé leur CCF ont un projet professionnel ou un projet de poursuite d'études (ceux d'entre-eux postulant au BTS sont clairement identifiés) pour leur proposer un parcours d'activités pour aller plus loin et monter en compétence en EE/CO.

Puis-je déroger aux formats et durées prévus pour les documents ressources Co et CE ?

OUI : pour les supports de CO (1' en CAP /1'30" en Bac Pro) une tolérance de +/- 10% est acceptée. S'agissant de la CE une tolérance de 10% est aussi acceptée le cas échéant pour le document inconnu ne comportant pas plus de 15 lignes en Bac Pro, ligne s'entendant au sens de 70 caractères (espaces compris) et ne comportant pas plus de 10 lignes en CAP.

Comment préparer les élèves à la situation B ?

Savoir présenter quelque chose à l'oral clairement et brièvement est une compétence de communication qui se travaille et s'acquiert.

Entraînement régulier et ce dès la classe de seconde :

- prise de parole individuelle de début de cours sous forme de mini-exposés / mini-présentations sur des sujets choisis par les élèves qui se passeront progressivement de la béquille du document, du texte plus ou moins rédigé puis du simple canevas ou fil conducteur jusqu'à parvenir à un exposé sans notes ;
- exploitation de ces présentations en interaction suivie d'une évaluation / co-évaluation / auto évaluation (voir grille évaluation) ;
- entraînement à structurer ses propos et, à l'intérieur du temps de parole qui est imparti, à équilibrer ce propos entre présenter, décrire et argumenter, analyser.

UNE SITUATION D'ÉVALUATION NON RENOUELABLE

Quelles compétences doit-on évaluer ?

La situation A porte sur l'évaluation des trois compétences (CO/CE/EE). **Aucune indication n'est donnée au candidat sur la gestion du temps.** Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet. S'agissant de la situation A la durée est de 60min, en aucun sur le format d'une heure de cours de 55min et encore moins 50min.

La situation B porte sur

- Expression orale en continu
- Expression orale en interaction
- **Épreuve de langue vivante 1 (LV1) Niveau B1+/B2 : ou Bac pro**

Quels coefficients ?

Spécialités secteur de la production : coef. 2 ;
Spécialités secteur des services : coef. 2 ;
sauf spécialité « Restauration » : coef. 3.

- **Épreuve de langue vivante 2 (LV2) Niveau B1** : Spécialités relevant du secteur des services : coef.2.

Peut-on évaluer les compétences séparément, à des dates différentes ?

NON : bien que composée de trois phases successives et distinctes, la situation A forme un tout non « sécable ».

Peut-on évaluer lors de travaux pratiques en

Oui dans la mesure où l'épreuve est définie comme une prise de parole

cuisine ou en atelier professionnel par exemple ?

du candidat portant sur :

« un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère » il peut être pertinent de délocaliser l'oral sur le plateau technique pour coller au mieux au contexte professionnel.

Peut-on évaluer la situation B avant la passation de l'épreuve dite situation A ?

OUI : il s'agit de deux situations indépendantes. Le CCF est une évaluation individualisée réalisée sur mesure **au moment où les candidats ont atteint le niveau requis de connaissances et de maîtrise.**

Peut-on, lors de l'heure de cours d'anglais, libérer les élèves de la classe pour pouvoir faire passer les candidats individuellement

NON : le CCF doit s'intégrer naturellement dans le parcours de formation des élèves. L'enseignant évalue sans interrompre le processus de formation et sans compromettre la formation des autres élèves du groupe

Il est cependant understandable que pour le candidat / élève : passer son oral de LV dit « situation B » pendant que le reste de la classe est présent peut générer inévitablement de l'inconfort du fait d'un brouhaha de fond. L'organisation qui consiste à extraire les élèves un à un d'un autre cours pour la seule durée de l'oral de la situation B (5min fois 2) peut être une solution.

L'oral du chef d'œuvre peut-il se faire en anglais et serait-il possible de faire 2 en 1 ?

Si le professeur d'anglais est associé au chef d'œuvre une partie de l'oral de chef d'œuvre peut être faite en anglais, cette même présentation peut aussi faire l'objet de la situation B, réserve étant faite que les deux font l'objet d'une convocation et d'une note distincte selon les grilles qui leur sont propres.

DEROULEMENT DE L'EVALUATION

Comment se déroulent les deux parties de la situation B ?

- Expression orale en continu
- Expression orale en interaction

Expression en continu. Au cours de cette phase, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations. En fonction des sujets qu'il a choisis et préparés, l'élève est bien sûr libre d'appuyer et illustrer son propos au moyen de documents (ou même d'objets, dans le cas de réalisations concrètes) qu'il apporte lors de l'évaluation et qu'il montre à l'évaluateur :

- supports ou illustrations sélectionnés par l'élève figurant sur une clé-USB et présentés à l'évaluateur sur écran (nécessité d'un simple ordinateur portable) ;
- présentation d'un diaporama au format PowerPoint ;
- présentation à partir d'une Mind map (MindView ou autres outils de carte mentale).
- **Attention**, l'évaluateur doit concentrer son attention **sur ce que le candidat dit** et doit évaluer une expression orale et non un dossier / diaporama. **Attention** à la « sur-préparation », au « par cœur », à « l'écrit oralisé ». Il conviendra d'évaluer la capacité du candidat à parler en son nom propre (à la première personne : « **Je** » dans la logique du « est-je qui dit je »).

Expression en interaction

À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce un échange oral d'une durée maximum de 5min. **Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat** et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions.

Si le candidat n'a pas été en mesure de « parler dans

NON : dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu

la langue cible d'un travail, d'un projet, d'un produit, d'un service ou d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue » **l'évaluateur est dans une position légitime pour attribuer la note de 0**

exprimé dans le cadre des 5 premières minutes (ou 3min en CAP) prévues pour l'expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu. *In fine*, le candidat relèvera au plus bas du degré 1 :

- S'exprime à l'aide de mots isolés, d'expressions et / ou d'énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses.
- S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible.
- S'exprime en prenant exclusivement appui sur ses éventuels supports de présentation.

Sa note ne sera en aucun cas inférieure à 0,5.

Doit-on créer des grilles d'évaluation ?

NON : car il existe des **grilles institutionnelles** qui se trouvent en annexe du BO n°47 du 16 décembre 2021 qui annule et précise le BO n°28 du 15 juillet 2021.

Les élèves/apprentis peuvent-ils prendre connaissance des grilles d'évaluation ?

OUI : il serait même important de leur expliquer au cours de la formation.

Peut-on communiquer leurs notes aux candidats ?

NON : La proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Il s'agit d'une proposition de note qui sera présentée au jury et argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex : grille d'évaluation, livret scolaire, les situations d'évaluations...).

Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ? Que faire en cas d'absentéisme « aigu » ?

La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier la recevabilité ou non recevabilité du motif de l'absence du candidat.

Comment en cas d'absences saisir sur Cyclades ? (la mention AB étant éliminatoire)

Pour la deuxième année, nous avons sur le Bac une unité qui comprend plusieurs parties (situation A et situation B) **dans le cas d'absences injustifiées à une ou plusieurs situations :**

- La note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s). Le diplôme peut néanmoins être attribué si le candidat obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme.
- L'évaluateur indique « absent » sur le document d'évaluation de chaque situation manquée.
- En cas d'absence à toutes les situations l'évaluateur indique "AB" à l'unité et le diplôme ne peut être attribué.

Des possibilités d'aménagement existent pour les candidats en situation de handicap

OUI : les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante peuvent demander un aménagement, par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

- de l'évaluation de la compréhension de l'oral
- de l'évaluation de la compréhension de l'écrit
- de l'évaluation de l'expression écrite
- de l'évaluation de l'expression orale en continu et en interaction.

En cas d'impossibilité d'aménagement le candidat peut – il être dispensé de la totalité des quatre évaluations ?

NON : les demandes de dispense ne peuvent pas porter sur la totalité des quatre évaluations. Les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante peuvent être dispensés, par décision du recteur, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

- soit de l'évaluation de la compréhension orale de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère ;
- soit de l'évaluation de la compréhension de l'écrit ;
- soit de l'évaluation de l'expression écrite ;
- soit de la totalité de la situation ou de la sous-épreuve d'évaluation de l'expression orale en continu et en interaction.

JURY

Quels documents probants doivent être mis à la disposition du jury – de la commission académique ?

Les documents probants, relatifs au CCF, se limitent au strict nécessaire :

- copie du candidat situation A (comportant le lien du document sonore ayant fait l'objet de la compréhension orale) annotée et accompagnée de la grille d'évaluation par degrés ;
- grilles d'évaluation des situations d'évaluation A et B ;
- feuilles d'émargement à archiver au secrétariat des examens et grilles d'évaluation avec la mention « ABS » pour les absents.

